

République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Millau
SALMIECH - Commune

Séance du jeudi 24 octobre 2024

Délibération N° DE_2024_064

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	13	15
Date de la convocation : 19/10/2024		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-quatre octobre deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunions), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT (SALMIECH).

Présents : Monsieur Jean-Paul LABIT (SALMIECH), Monsieur Robert BOS (SALMIECH), Madame Cécile SAVY (SALMIECH), Monsieur Gilles SEGURET (SALMIECH), Monsieur Pierre CARCENAC (SALMIECH), Monsieur Simon FOURNIER (SALMIECH), Madame Muriel LAPIERRE (SALMIECH), Madame Marie-Reine RIVIERE (SALMIECH), Monsieur Alain VERNHES (SALMIECH), Monsieur Nathan CARCENAC (SALMIECH), Monsieur Adrien COLOMB (SALMIECH), Monsieur Jean-Louis LAPIERRE (SALMIECH), Monsieur Thierry PALAZETTI (SALMIECH)

Représentés : Monsieur René CLUZEL (SALMIECH) représenté par Monsieur Robert BOS (SALMIECH), Monsieur Patrick PENNEC (SALMIECH) représenté par Madame Muriel LAPIERRE (SALMIECH)

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Nathan CARCENAC (SALMIECH) est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Création Emplois Permanents : Adjoint Territorial Administratif et Adjoint Territorial du Patrimoine (annule et remplace la délibération DE_2024_060)

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique ;
Vu le tableau des effectifs ;

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ d'un agent administratif employé à mi-temps au secrétariat

Date de transmission de l'acte: 08/11/2024 - compte tenu de la charge de travail de procéder à un

Date de réception de l'AR: 08/11/2024

012-211202551-DE_2024_064-DE

DE_2024_064

A G E D I

nouveau recrutement pour pallier au manque au niveau du secrétariat et poursuivre d'autre part l'action culturelle en cours.

Le Maire propose à l'assemblée :

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de recruter un(e) Chargé(e) d'Accueil et de Développement Culturel relevant de la catégorie hiérarchique C en créant 2 emplois permanents :

- Grade d'Adjoint **du Patrimoine -ATP** à temps non-complet pour 16 heures semaines ;
- Grade d'Adjoint **Administratif -AA** à temps non-complet pour 19 heures semaines ;

Le(s) candidat(es) devra justifier d'une expérience professionnelle dans ces deux domaines.

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	DATE CRÉATION
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Rédacteur	B	1	Poste à 35h	01/09/2019
Adjoint adm principal 1ère Classe	C	0	poste à 35h	01/09/2021
Adjoint administratif	C	1	Poste à 19h	24/10/2024
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint Tech principal 1ère Classe	C	2	postes à 35h	01/01/2023
FILIERE PATRIMOINE				
Adjoint du Patrimoine	C	1	Poste à 16h	24/10/2024

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE :

- **De créer les deux emplois : Grade d'Adjoint du Patrimoine - AP (16h) et Grade d'Adjoint Administratif - AA, (19h);**
- **D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposé.**
- **Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.**

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.



Monsieur Jean-Paul LABIT (SALMIECH)
Président de séance

Monsieur Nathan CARCENAC
(SALMIECH)
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 08/11/2024

Date de réception de l'AR: 08/11/2024

012-211202551-DE_2024_064-DE

A G E D I

DE_2024_064